Image not found or type unknown

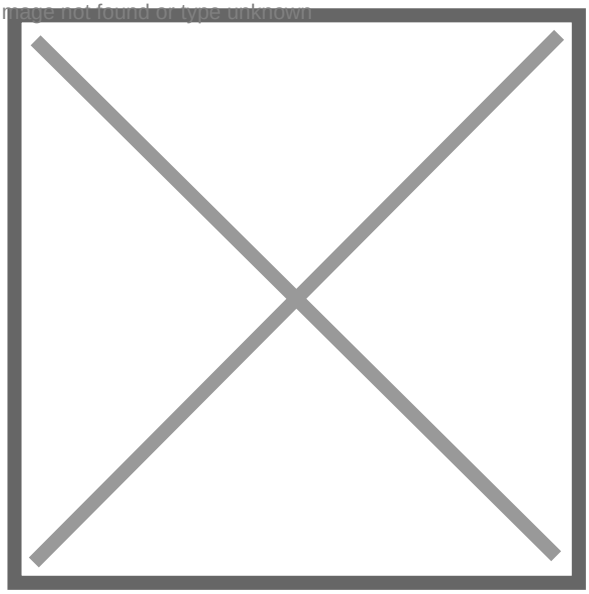

Pas normal ce monde du travail et de medecine

Par **sokola51**, le **18/09/2018** à **15:44**

bonjour
voila ma situation
je suis en accident de travail depuis novembre 2016 .
suite a ma chute je me suis deplacé deux vertebres et j'ai eu deux hernies discale provoquant cruralgie et limbosciatique .
mon corp refuse tout traitement c'est a dire que les infiltrations empire mon etat je me plie en quatre.tout les médicaments anti douleurs ne me soulage absolument pas donc je souffre depuis 2016.en 2017 un rhumatologue a essayé plusieur traitement rien a faire mais sa m'a fait prendre 30 kilos en trois mois !!!! ce qui n'arrange pas les choses !j'ai vu trois chirurgiens qui me dise c'est complexe !!! j'ai vu cinq rhumatologues qui ne veulent plus me toucher dont un des qu'il a vu mon etat m'a dit direction hospital !!mais l'Hospital a repondu on a déjà eu cette dame il y a six mois nous avons tout tenté nous l'envoyons vers le centre anti douleurs et depuis cinq mois toujours pas de rdv mon medecin les a contacter et c'est bien eux qui prenne ce rdv mais j'attends toujours ! !!! apres ses essaies il me fait voir sa collegue chirugienne specialiste du dos qui me dit je vous opererer quand vous aurez perdu vos kilos ! ok
depuis ma situation c'est agravé il y a un mois je recois un courrier de la cpam me disant qu'une nouvelle lesion a été imputé a mon accident du travail .
la semaine derniere je vois le medecin conseil qui me met en consolidation avec séquelles !! ah ?
je lui dit j'ai perdu 25 kilos il m'en reste 5 a perdre pour me faire opérée et je lui dit le 27 juillet je vois un neurologue pour suivre l'évolution et voir mon nerf crurales coincé par trois hernies discales cette fois ci et je dois aussi repasser un irm !!
et la elle me dit avec un sourire banane eh bien madame vous paierais vos consultations !! foutage de gueule quoi !!

bref elle me dit aussi voyez avec votre patronne pour qu'elle prenne rdv avec la medecine du travail !!ok mais la j'ai un enorme probleme !! je rentre chez moi je telephone a ma patronne ! paff c'est sa fille qui me repond et m'annonce que sa maman est décédé depuis six mois !! alors voila mon soucis je telephone a la cpam comment je peux faire ? eh bien ils savent pas !!! je telephone a l'association qui me donne mes contrats de travail je suis auxiliaire de vie mandataire et la l'association m'envoie petre il me dise que je n'ai rien a voir avec eux et qu'il ne prendrons pas mon rdv au medecin du travail !ok
je telephone moi meme a tout les médecins du travail de reims aucun ne veut me donner de rdv j'ai pourtant expliqué ma situation que je ne pouvait pas deterrer ma patronne pour ce rdv important veulent rien savoir !!!
mais que dois je faire pitié !! je vous remercie par avance pour m'aiguiller dans mes demarches meme mon medecin traitant m'a dit de toute sa carriere il n'a jamais vu sa !!!! et lui m'a dit de toute facon avec ce que vous avez vous ne pourrez jamais reprendre le travail car position assise pas plus de 10 minutes position debout cruralgie a 20/10 marche pas plus de 100m je ne peut plus sortir je ne peut plus conduire je ne peut meme pas passer un coup de balai ou je le fait mais pour mon salon de 30m2 je mets 3 heures car je dois souvent arreter pour m'allonger je peux plus rien faire .aidez moi s'il vous plais merci donnez moi des reponses

Par **morobar**, le **18/09/2018** à **18:01**

Bonjour,
Le décès de votre employeur-particulier met automatiquement fin à votre contrat de travail.
La succession vous doit les salaires en instances (certainement aucun), les congés payés ainsi que l'indemnité de licenciement.
Il est inutile de chercher une visite médicale du travail tant que vous n'avez pas retrouvé un employeur.
Vous devez, puisque consolidée, ouvrir un dossier "invalidité" auprès de la CPAM.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés